



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 08 JUILLET 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 29 Juin 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 10**  
**Nombre de procuration : 05**

**Extrait n°BC-07-2021/123**

**Objet : Approbation du plan de financement de la réhabilitation de la canalisation principale de collecte des eaux usées à Tartane.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Chantal MAIGNAN, Giovanni WILLIAM, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Norbert MONSTIN à Joseph PERASTE, Sainte-Rose CAKIN à Germain DUTON.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SALIBER, Thierry MARECHAL, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE,  
**Partis en cours de séance :** Norbert MONSTIN, Sainte-Rose CAKIN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Considérant** qu'un effondrement localisé du réseau de collecte des eaux usées de Tartane est de nouveau observé ;

**Considérant** que la ruine du réseau a pour conséquence un affaissement de la chaussée, des débordements de matières fécales et de graves pollutions susceptibles d'affecter la santé et la salubrité publique ;

**Considérant** que cette situation génère aussi de graves nuisances pour les riverains et l'environnement, et met également en cause la responsabilité du Président. Aussi, il est urgent de revenir à une situation sécurisée et maîtrisée en mettant en place le plan d'urgence proposée en septembre 2017. Il y a une nécessité de lancer des travaux urgents de réhabilitation de ce réseau ;

**Considérant** que l'urgence est renforcée par arrêté préfectoral N° R02-2019-10-04-001 portant mise en demeure de mettre en conformité le système d'assainissement de Tartane sur la commune de La Trinité, avant le mois d'octobre 2020 ;

**Considérant** que les aménagements programmés seraient les suivants :

- Rétablir l'étanchéité de l'ouvrage existant (canalisations ; branchements ; regards) ;
- Redonner des caractéristiques mécaniques compatibles avec les sollicitations environnementales ;
- Maintenir ou améliorer l'hydraulicité de l'ouvrage par la pose et l'enrobage réglementaire conforme à une mise en œuvre dans une nappe souterraine ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel de l'opération :

**Dépenses**

Travaux préliminaires		24 281 €
Réhabilitation réseau EU en amiante-ciment		155 136 €
Réfection voie et chaussée à l'identique		129 144 €
Réception essais et récolement		7 805 €
Chemisage		83 634 €
<b>Total (HT)</b>		<b>400 000,00 €</b>

**Recettes**

FEDER	81,75%	325 000,00 €
ODE	18,75%	75 000,00 €
<b>Total (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>400 000,00 €</b>

**Considérant** l'avis favorable de la commission finances en date du 02 juin 2021 pour le plan de financement de la réhabilitation de la canalisation principale de collecte des eaux usées à Tartane ;

**Considérant** que les travaux ne commenceront qu'après réception de la notification des cofinanceurs ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

### Article 1 :

**D'approuver** le plan de financement de la réhabilitation de la canalisation principale de collecte des eaux usées à Tartane, comme suit :

#### Dépenses

Travaux préliminaires		24 281 €
Réhabilitation réseau EU en amiante-ciment		155 136 €
Réfection voie et chaussée à l'identique		129 144 €
Réception essais et récolement		7 805 €
Chemisage		83 634 €
<b>Total (HT)</b>		<b>400 000,00 €</b>

#### Recettes

FEDER	81,75%	325 000,00 €
ODE	18,75%	75 000,00 €
<b>Total (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>400 000,00 €</b>

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 02 Août 2021

Le Président  
Bruno Nestor AZEROT